

Monsieur le Président de l'ACFCI
46 avenue de la grande armée
CS 50071
75858 PARIS Cedex 17

Paris, le 17 juin 2010

Lettre recommandée avec AR 1A 030 936 4197 6

*Objet : Préavis de grève des personnels des CCI
Copie : Ministère de Tutelle*

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L 2512-1 et suivants du code du travail, notre organisation syndicale vous informe qu'elle a décidé de faire usage du droit de grève et appelle les personnels des CCI à cesser le travail le 24 juin 2010 à partir de 00h00, pour une durée de 24 heures pour les motifs suivants :

- Protester contre le report de l'âge légal de l'ouverture des droits à la retraite de 60 à 62 ans
- Dénoncer le report de 65 à 67 ans en 2018 de l'âge à partir duquel il sera possible de toucher une pension sans décote quand on n'a pas suffisamment d'annuités de cotisations, mesure qui pénalisera avant tout les salariés aux périodes d'activités incomplètes (en majorité des femmes).
- Dénoncer la non prise en compte de la pénibilité de certains métiers. Pour les salariés effectuant des travaux pénibles, ce recul de l'âge n'est en rien compensé par les mesures contenues dans le projet, alors que leur espérance de vie est la plus faible.
- Protester contre les nouveaux prélèvements qui ne correspondent pas à ce que l'UNSA avait demandé. Ils épargnent notamment les plus hauts revenus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



Bernard GAUTHIER
Président du SNAPCC-UNSA